

Matériel autorisé :

Calculatrice de poche sans aucun moyen de communication, non imprimante.

Documents remis au candidat :

Le sujet se compose de 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Le candidat est prié de vérifier si le sujet est complet, dès sa distribution.

Important :

L'usage du crayon à papier n'est pas autorisé.

Les réponses inscrites au crayon à papier ne seront pas prises en compte.

Les différentes parties du sujet sont indépendantes.

PARTIES	ANNEXES À CONSULTER	À RENDRE
1 – DROIT DU TRAVAIL (8 points)	A1	page 2/7
2 – ÉCONOMIE (5 points)	A2	page 4/7
3 – INSTITUTIONS PUBLIQUES (7 points)	A3	page 6/7

GROUPEMENT EST	SESSION 2000	SUJET	TIRAGES
C.A.P. CUISINE - HÉBERGEMENT - RESTAURANT		Code :	
EPREUVE : E.P.3 - Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Durée : 30 min	Page 1/7

PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT

Première partie - DROIT DU TRAVAIL

A l'aide de vos connaissances et du document (Annexe A1 - page 3/7), répondre aux questions suivantes :

- ① Définir l'expression « jours de repos hebdomadaire ».

- ② Quelle est, actuellement, la durée hebdomadaire de repos pour l'ensemble des salariés de l'hôtellerie ?

- ③ A partir de quelle date tous les salariés de l'hôtellerie ont-ils pu bénéficier de ce repos hebdomadaire ?

- ④ Que prévoyait la réglementation avant cette date ?

- ⑤ Le document officiel qui prévoit entre autre le régime du repos hebdomadaire est la convention collective.
Définir ce qu'est une convention collective.

- ⑥ Afin de connaître leurs droits, les salariés doivent avoir facilement accès au texte de la convention collective.
Comment peuvent-ils, dans l'entreprise, prendre connaissance de ce document ?

Annexe A1

Comment accorder les jours de repos hebdomadaire ?



J'emploie actuellement moins de 10 salariés et ces derniers ont donc droit à une journée et demie de repos par semaine. Je souhaiterais savoir quelles sont les différentes modalités possibles pour attribuer ce jour et demi de repos ?

(O.G. de Limoges)

La convention collective des CHR* du 30 avril 1997 prévoit deux régimes en ce qui concerne les jours de repos. Cela dépend du nombre d'employés dans l'entreprise :

- les salariés des établissements de 10 salariés au plus bénéficient de 1,5 jour de repos par semaine,
- les salariés des autres établissements doivent bénéficier de 2 jours de repos hebdomadaire.

Attention, à partir du 8 décembre 1999, tous les salariés de tous les établissements du secteur des CHR devront bénéficier de 2 jours de repos hebdomadaire quel que soit le nombre de salariés dans l'entreprise.

L'HÔTELLERIE - n° 2613 - mai 1999

* CHR : Cafetiers - Hôteliers - Restaurateurs

PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT

Deuxième partie - ÉCONOMIE

Après avoir lu l'extrait du journal « L'ALSACE » du 30.09.1999 (Annexe A2 - page 5/7), répondre aux questions suivantes :

- ❶ Compléter la formule qui permet d'obtenir le prix de vente :

PRIX DE VENTE = + RÉSULTAT

- ❷ Quelle est l'activité de la Société Mécatherm ?

- ❸ Qu'est-ce qui a favorisé, pour la Société Mécatherm, le retour à la croissance ?

Annexe A2

Extrait de presse du Journal « L'ALSACE » édition du 30.09.1999

ENTREPRISE

Mécatherm retrouve une forte croissance

Les dirigeants de Mécatherm affichent sérénité et confiance. Spécialisée dans la fabrication et la conception de lignes de production automatiques pour la boulangerie industrielle, la société de Schirmeck vient de présenter à Paris des résultats semestriels en forte hausse.

Le chiffre d'affaires a progressé de 27 % au premier semestre 1999, s'établissant à 178 millions de francs. Le chiffre marque le retour à une croissance forte après une pause en 1998. La croissance est bien maîtrisée, a commenté le président René Voegtlin ; le résultat net est en hausse de 50 %.

GRÂCE À LA BAGUETTE

La reprise s'est confirmée principalement à l'export. L'entreprise alsacienne a ainsi conquis d'importantes parts de marché en Espagne, au Canada et en Allemagne. Elle confirme sa place de leader mondial dans son métier, essentiellement grâce à ses produits adaptables et modulables.

S'appuyant sur la bonne tenue des marchés, l'entreprise a réalisé une première tranche de l'agrandissement de l'usine de Schirmeck. Elle annonce aussi une extension de sa gamme de produits dès l'an 2000, ce qui « devrait provoquer une forte accélération de la croissance à partir de l'exercice 2001 ».

L'objectif est ambitieux - doubler le montant des ventes dans les trois prochaines années - mais réaliste, compte tenu de l'intérêt soutenu des consommateurs du monde entier pour la... baguette à la française.

Frédéric THIBAUD

PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT

Troisième partie – INSTITUTIONS PUBLIQUES

Le Parlement est composé de deux assemblées; le Sénat et l'Assemblée Nationale. La plus importante est l'Assemblée Nationale. Ses attributions principales sont : le vote et la discussion des lois et du budget, le contrôle de l'action du Gouvernement.

Après avoir lu les articles de presse extraits de « L'Industrie Hôtelière » de septembre 1999 (Annexe A3 - page 7/7), répondre aux questions suivantes :

❶ Comment appelle-t-on les membres de l'Assemblée Nationale ?

❷ Un élu de l'Assemblée Nationale peut-il également exercer le mandat de maire d'une commune ?

❸ Pour quelle raison les restaurateurs de l'Ain ont-ils rencontré Monsieur André GODIN ?

❹ Quand le projet de la loi de finances de l'an 2000 a-t-il été discuté et voté ?

❺ Quel est le mode de suffrage utilisé pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale ?

Annexe A3

Extrait de presse de « L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE », septembre 1999 : N° 535

AIN

Tracts et toques dans la rue

C'est une délégation d'une centaine de professionnels qui s'est rendue à la permanence du député-maire, André Godin, le 12 juillet dernier... Pointant du doigt le récent refus du gouvernement d'inscrire la restauration au titre des activités qui pourraient bénéficier d'un taux réduit... Ils ont expliqué à André Godin le caractère insupportable du décalage entre la TVA récupérée à 5,5 % sur les marchandises achetées, alors que le taux est de 20,6 % sur les repas vendus à la clientèle. Un argument supplémentaire pour le député-maire qui connaît déjà bien le dossier et qui estime que le débat sur le projet de loi de finances pour 2000 à l'automne sera une bonne occasion de trouver des solutions...